



Règlement du Conseil des États (RCE) (Liste nominative pour chaque vote)

Projet

Modification du ...

Le Conseil des États,

vu le rapport de la Commission des institutions politiques du Conseil des États du 16 novembre 2021¹,

arrête:

I

Le règlement du Conseil des États du 20 juin 2003², est modifié comme suit:

Art. 44a, al. 4 et 7

⁴ Le résultat du vote est publié sous la forme d'une liste nominative.

⁷ *Abrogé*

II

Le Bureau du Conseil des États fixe la date de l'entrée en vigueur.

Minorité

(Jositsch, Bauer, Engler, Fässler Daniel, Müller Damian)

Ne pas entrer en matière

¹ FF 2021 2696

² RS 171.14

